



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

**Séance publique du 28 juin 2022**

Date de l'annonce publique de la séance: 21 juin 2022

Date de la convocation des conseillers: 21 juin 2022

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins  
M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers  
M. Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent(s) M. Jos JOHANNNS, M. Bernd ZIMMER, conseillers (excusés), Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

## **Le Conseil Communal,**

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Bous pour l'année 2022/2023 telle qu'elle a été présentée par M. Robert Bour, président du comité de l'école.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 16 juin 2022.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

04) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 17 décembre 2021 entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la commune de Bous et l'association sans but lucratif "Anne Asbl" dans l'intérêt de la gestion, du fonctionnement et du financement de la Maison Relais Bous pendant l'année 2022.

06) a arrêté à l'unanimité des membres présents un nouveau règlement sur les taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 14 juin 2021 entre le collège échevinal de Bous et M. Pierre Hemmen relative à la prise en charge des frais de renouvellement de la conduite d'eau entre la rue de Stadtbredimus et la Herdermillen à Bous.

08) n/a

09) a procédé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents à la nomination de Mme Corina Beissel, receveur de la commune de Waldbredimus, comme receveur-remplaçant de la commune de Bous jusqu'à la nomination d'un receveur de la nouvelle commune fusionnée.